

ACTION URGENTE

YÉMEN. DEUX HOMMES VICTIMES DE DISPARITION FORCÉE

On ignore toujours le sort et le lieu de détention de deux membres de la communauté baha'ie du Yémen arrêtés le 11 janvier. Ils sont privés de tout contact avec leur famille et avec des avocats et risquent des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Victimes d'une disparition forcée, Heshmat Alah Ali Mohammad Sabet Sarvestani et Nadim al Sakkaf, son gendre, sont détenus arbitrairement, sans avoir été inculpés, depuis le 11 janvier. Les deux hommes sont détenus au secret dans un lieu inconnu, sans contact avec leur famille ni avec des avocats, ce qui laisse à craindre qu'ils ne soient torturés et soumis à d'autres mauvais traitements.

Le 11 janvier, Nadim al Sakkaf a emmené Heshmat Alah Sarvestani en voiture à l'aéroport international de la ville d'Aden, dans le sud du Yémen. Heshmat Alah Sarvestani devait prendre un vol de la compagnie Yemenia pour Doubaï, aux Émirats arabes unis, afin de renouveler son passeport iranien et de recevoir des soins médicaux. Il est âgé de 75 ans et a divers problèmes de santé, notamment une forme rare d'hypertension artérielle et une hernie discale. Vers 14 heures, alors que les deux hommes étaient au comptoir d'enregistrement, un agent de l'aéroport en tenue civile s'est approché d'eux et a conduit Nadim al Sakkaf dans un bureau pour lui poser des questions. Heshmat Alah Sarvestani a été convoqué dans le même bureau peu de temps après. Aucun des deux hommes n'a été vu depuis lors. Les autorités yéménites refusent de révéler leur lieu de détention.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités yéménites de révéler le sort réservé à Heshmat Alah Sarvestani et à Nadim al Sakkaf et le lieu où ils se trouvent, et de les libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi, conformément au droit international ;
- exhortez les autorités à faire le nécessaire pour que ces deux hommes ne soient ni torturés ni maltraités, et qu'ils puissent immédiatement et régulièrement entrer en contact avec leurs proches, consulter un avocat et bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 1^{er} MARS 2017 :

Ambassadeur du Yémen aux États-Unis

H.E. Dr Ahmed Awad Binmubarak
Embassy of the Republic of Yemen in
Washington
2319 Wyoming Ave NW
Washington, DC 20008, États-Unis
Courriel :
Information@yemenembassy.org
Fax : +1 202 337-2017

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur l'Ambassadeur,**

Ambassadeur du Yémen au Royaume- Uni

H.E. Dr Yassin Saeed Noman Ahmed
Embassy of the Republic of Yemen in
London
57 Cromwell Road, London SW7 2ED
Royaume-Uni
Fax : +44 (0) 20 7589 3350
Courriel : admin@yemenembassy.co.uk

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur l'Ambassadeur,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

YÉMEN. DEUX HOMMES VICTIMES DE DISPARITION FORCÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis 2015, Amnesty International a recueilli des informations faisant état d'un certain nombre de cas d'arrestations de membres de la communauté baha'ie du Yémen par le groupe armé des Houthis, notamment les cas décrits ci-dessous. Les Houthis, principalement issus de la minorité chiite zaïdite installée dans le nord du pays, ont pris le contrôle de plusieurs postes de l'armée et des forces de sécurité à Sanaa en septembre 2014. À la fin de la troisième semaine de janvier 2015, ils avaient attaqué des positions militaires, la résidence présidentielle et des bâtiments gouvernementaux. Le président Abd Rabbu Mansour Hadi et son gouvernement ont alors démissionné, laissant les Houthis prendre de fait le pouvoir dans la capitale et dans d'autres zones du Yémen. Depuis, les Houthis ont conservé leur mainmise sur Sanaa et sur plusieurs régions du pays.

L'arrestation de Nadim al Sakkaf et de son beau-père Heshmat Alah Sarvestani est toutefois une première, car l'organisation n'avait jamais recensé d'arrestation de membres de la confession baha'ie par le gouvernement internationalement reconnu du président Abd Rabbu Mansour Hadi.

Nadim al Sakkaf et son frère Nader al Sakkaf, 37 ans, avaient déjà été arrêtés à deux reprises. En mars 2015, les deux hommes avaient été appréhendés par les autorités houthies et interrogés sur leur religion et sur d'autres membres de la communauté baha'ie. Ils avaient été remis en liberté sans inculpation le surlendemain. Un an plus tard, ils ont de nouveau été arrêtés, dans l'après-midi du 10 août 2016. Plus tôt dans la journée, des agents armés du Bureau de la sécurité nationale yéménite, qui travaille en collaboration avec les autorités houthies, ont pris d'assaut un atelier de jeunes baha'is à Sanaa, la capitale du Yémen. Ils ont appréhendé 65 personnes, dont six mineurs, sans mandat d'arrêt. Au nombre des personnes interpellées ce jour-là figuraient Ruhiyeh Thabet (l'épouse de Nadim al Sakkaf) et Nafha Sanai (l'épouse de Nader al Sakkaf). Ruhiyeh Thabet a été remise en liberté le 6 septembre, après avoir dû signer un document dans lequel elle s'engageait à « ne pas participer à quelque activité sociale que ce soit inspirée par les Baha'is ». Nafha Sanai a été libérée le 21 août, après avoir été contrainte à signer un document dans lequel elle s'engageait à « ne pas participer à quelque activité baha'ie que ce soit et à pratiquer [sa] religion à la maison ».

Toutes les personnes arrêtées le 10 août, sauf trois, ont été relâchées par la suite. Nadim al Sakkaf et Nader al Sakkaf (voir l'AU 266/16, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde31/5191/2016/fr/>) ont été détenus arbitrairement durant près de quatre mois avant d'être libérés sans inculpation, le 27 novembre. Un troisième homme, Keyvan Qaderi, âgé de 43 ans, qui figurait également au nombre des personnes arrêtées au camp de jeunes baha'is le 10 août, est maintenu en détention au Bureau de la sécurité politique à Sanaa. Il a été détenu au secret par l'agence de renseignement du Bureau de la sécurité nationale pendant les six premières semaines de sa détention, avant d'être autorisé à téléphoner à sa famille le 23 septembre. Des agents du Bureau de la sécurité nationale ont menacé Keyvan Qadari et sa famille d'être expulsés vers l'Iran. Prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour ses croyances religieuses et ses activités pacifiques en tant que membre de la minorité religieuse baha'ie du Yémen, Keyvan Qadari doit être libéré immédiatement et sans condition.

Keyvan Qadari avait déjà été arrêté le 20 juin 2008 et maintenu en détention par les autorités yéménites pendant une période de quatre mois, au cours de laquelle il a été exposé à un risque de renvoi forcé en Iran. Il a été détenu au secret pendant 40 jours et remis en liberté sans condition et sans inculpation le 23 octobre 2008, avant d'être arrêté de nouveau le 10 août 2016.

Noms : Nadim al Sakkaf, Heshmat Alah Sarvestani
Hommes

AU 17/17, MDE 31/5519/2017, 18 janvier 2017

